

# SUIVI DANS L'EMPLOI

## QU'EST-CE QUE LA PRESTATION DE SUIVI DANS L'EMPLOI ?

Ce nouveau service consiste à **vous accompagner** pour l'entrée d'un nouveau salarié dans votre entreprise. **Accompagnement d'une durée de 3 mois, assuré par un référent unique, en vue de faciliter la prise de poste, l'intégration et le maintien en poste de la personne.**

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

**Toutes les entreprises**, en particulier les TPE/PME, qui souhaitent **s'engager dans le recrutement durable** (CDI ou CDD) de personnes motivées en parcours d'insertion.

### COMMENT ?

Vous bénéficiez de l'expertise d'un interlocuteur unique pour :

- répondre à votre besoin en recrutement en bénéficiant d'un appui personnalisé et adapté ;
- sécuriser la prise de poste et l'intégration durable d'un salarié ;
- proposer des solutions adaptées aux situations rencontrées : appui à l'aménagement de poste, aide au montage d'un dossier de formation, appui social...

### VOTRE RÉFÉRENT

est à vos côtés et vous accompagne pour apprécier sur place les progrès et/ou difficultés rencontrées lors de la prise de poste. **Il mobilise les ressources et interlocuteurs nécessaires.**

### QUI CONTACTER ?

- Sur la France entière, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

ANNUAIRE DISPONIBLE SUR

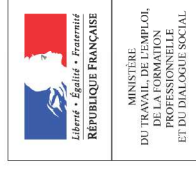
[www.socialement-responsable.org/](http://www.socialement-responsable.org/)

- Pôle emploi dans **5 régions** :
  - **Île de France** : Paris, Seine-Saint-Denis, et Nord des Hauts-de-Seine
  - **Provence-Alpes-Côte d'Azur**: agglomération de Marseille
  - **Hauts-de-France** : dans l'ensemble de la région
  - **Occitanie** : agglomération de Toulouse
  - **Auvergne-Rhône-Alpes** : agglomération de Lyon

Cette prestation concerne

**les demandeurs d'emploi de longue durée ou sortant de dispositifs d'insertion** (insertion par l'activité économique; contrat d'accompagnement dans l'emploi) peu qualifiés.

Une priorité est donnée aux résidents de Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.



RENSEIGNEZ-VOUS  
AUPRÈS DE VOS  
INTERLOCUTEURS DU  
SERVICE ENTREPRISE DU  
PÔLE EMPLOI.